

Novum Sub Sole n°123

Marché public: appel d'offres pour réaliser une étude sur le bruit de fond en PFAS dans les sols Wallons

La problématique des PFAS n'est plus à présenter et fait l'objet de toutes les attentions de la part du Gouvernement et des services de la Région wallonne. Un chapitre y est d'ailleurs entièrement dédié dans la DPR 2024-2029.

A l'heure actuelle, nous ne disposons d'aucune donnée de bruit de fond pour les PFAS dans les sols wallons. Ces valeurs sont toutefois importantes afin d'évaluer l'opérationnalité des valeurs limites « sols » fixées en concertation avec ISSeP et SPAQuE conformément aux dispositions de l'article 9 du décret sols et des potentielles futures normes qui en découleront.

Le présent marché a pour but de pouvoir définir les bruits de fonds en PFAS dans les sols wallons.

Pour ce faire, les actions à réaliser sont les suivantes :

- Identifier les terrains à investiguer en coordination avec le pouvoir adjudicateur ;
- Préparer et réaliser une campagne d'échantillonnage permettant de définir le bruit de fond en PFAS dans les sols wallons (voir point a du chapitre 3 infra) ;
- Réaliser des analyses statistiques sur base des données obtenues lors des prélèvements ;
- Étudier la distribution spatiale des PFAS dans les sols wallons (en se basant au maximum sur les cartes pédologiques) et présenter les résultats sous format cartographique ;
- Établir des corrélations entre les teneurs PFAS dans les sols, leur utilisation et leurs caractéristiques physico-chimiques ainsi que les sources potentielles de pollution diffuse en PFAS ;
- Fournir des recommandations à destination de l'administration et du secteur.

Un appel d'offres est lancé pour réaliser cette étude. Les offres sont à déposer sur e-procurement avant le 1er septembre 2025, 23h55.

Toutes les informations sur ce marché et les modalités de dépôt d'offre sont disponibles sur le lien suivant :
<https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/2d98cf54-006f-4e5e-b595-8a541d53002b/general>

Formation à destination des laboratoires agréés Sol - Novembre 2025

L'ISSeP, en collaboration avec la Direction de la Protection des Sols (SPW ARNE – DPS), a le plaisir de vous inviter à la journée de formation à destination des laboratoires agréés en Région Wallonne dans le cadre du Décret sols. Cette journée d'échanges avec les acteurs de la profession sera l'occasion de clarifier certains aspects réglementaires et de partager les bonnes pratiques en matière de méthodes analytiques.

Nous rappelons que cette formation est obligatoire et doit être suivie par les personnes habilitées désignées dans le cadre de l'agrément Sol. Celle-ci est également ouverte à tout autre laboratoire intervenant dans le domaine de l'environnement et marquant son intérêt.

Infos pratiques :

Date : le mardi 25 novembre 2025, à partir de 9h,

Lieu : site de l'ISSeP à Liège (rue du Chéra 200, 4000 Liège).

Inscription : Merci de bien vouloir confirmer votre présence avant le 14 septembre 2025 via le formulaire d'inscription suivant : <https://forms.office.com/e/sdRcByTZ7F>

La formation sera dispensée en français.

Les informations pratiques et les formulaires d'inscription sont également mis à disposition sur [le site de l'ISSeP](#) ainsi qu'à travers [la page Liste des formations de l'administration](#).

Formation à destination des préleveurs Sol et Déchets enregistrés - Octobre 2025

Comme annoncé dans la [NSS n° 121 du 26 mai 2025](#), les prochaines formations de base à destination des préleveurs Sol et Déchets enregistrés auront lieu aux dates suivantes :

- pour les préleveurs sols : jeudi 16 octobre (à Liège – ISSeP),
- pour les préleveurs déchets : vendredi 17 octobre (à Liège – ISSeP).

Les informations pratiques et les formulaires d'inscription sont désormais disponibles sur le [site de l'ISSeP](#) ainsi qu'à travers les pages [Formations préleveur Sols](#) et [préleveur Déchets](#) de l'administration.

Attention : les places sont limitées.

NB : les vidéos de [la session 2024](#), sous-titrées en Néerlandais, ont été ajoutées aux archives formations Sol et Déchets.

Les éléments d'incomplétude dans les études de sol : Intégration de la notion d'incomplétude récurrente dans le système d'évaluation des Experts / rapportage annuel de conformité

Comme déjà annoncé dans la [NSS n°113 du 27 mai 2024](#), et rappelé lors de la formation continue délivrée en décembre 2024, le module de consignation des motifs d'incomplétude, en vue de l'évaluation de leur récurrence, est désormais disponible au sein de l'administration. Pour rappel, si un même motif d'incomplétude est rencontré de manière récurrente dans des études distinctes d'un même titulaire d'agrément, cela peut donner lieu à un avertissement.

Les experts vont recevoir, courant du dernier trimestre 2025, **à titre informatif**, leur rapport individuel faisant le point sur les incomplétudes récurrentes, établi sur base des études introduites entre mai et décembre 2024.

Les experts recevront ensuite, courant janvier 2026, le même rapport établi sur base annuelle (année 2025). **Les éléments d'incomplétude récurrents relatifs à l'année 2025 devront être intégrés au rapport de conformité 2025**, dont la date de transmission sera reportée (premier trimestre 2026, date précise à confirmer ultérieurement à travers une nouvelle communication officielle).